MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GENERALE

ABONNEMENT ANNUEL : 85 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

02 Août 1982 N° de série continue 237 Bulletin n° 21

VIGNE

POURRITURE GRISE : (Botrytis)

Les circonstances actuelles sont favorables au développement de la Pourriture grise, à partir des quelques foyers existants. Dans les situations habituellement exposées à la maladie un traitement spécifique s'impose. On opérera dès les premiers jours d'août.

MILDIOU :

La situation vis-à-vis du mildiou est relativement satisfaisante. Toutefois, à la suite des pluies de ces derniers jours, il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer la protection des grappes (Rot brun). Un nouveau traitement devrait être assuré au cours de la première semaine d'août. On utilisera de préférence un produit cuprique permettant une longue remanence et si possible associé à une matière active ayant une action contre le Botrytis. Cette remarque est particulièrement valable pour les situations où l'on n'envisage pas d'opérer un traitement spécifique contre cette dernière maladie.

OIDIUM :

L'oïdium s'est montré nettement moins virulent que les années précédentes. Toutefois, il est nécessaire de maintenir la vigilence, surtout si l'on tient compte que la maladie déploie le maximum d'agressivité au cours des semaines d'août. Le renouvellement de la protection devrait être réalisé au cours de la première semaine d'août.

TORDEUSES DE LA GRAPPE :

Malgré des vols soutenus et prolongés l'attaque de deuxième génération a été faible. Le contrôle de l'activité des papillons de 3ème génération est en cours et nous vous tiendrons au courant de la nécessité éventuelle d'une nouvelle intervention.

CICADELLES :

Nous rappelons les prescriptions données dans notre avis du 7 juillet. Un traitement contre les larves de deuxième génération est à réaliser dans les situations les plus exposées. On interviendra partout où les populations dépassent le seuil de 50 larves pour 100 feuilles.

ROT BRENNER ou ROUGEOT PARASITAIRE :

On note une recrudescence de cette maladie notamment en BEAUJOLAIS où les taches sur feuilles sont apparues nombreuses. Il y aura lieu de prendre toutes dispositions utiles au printemps prochain, dans le but de neutraliser cette maladie considérée jusqu'ici comme étant une affection secondaire.

P42

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES, POIRES ET NOIX :

Le premier et le deuxième vol se sont chevauchés en toutes zones. Selon les régions, le second vol est largement entamé (Vallée du Rhône) ou débute ces jours-ci (Hte Savoie). Dans la noyeraie, la lignification des noix est en cours, mais pas encore suffisante pour empêcher les pénétrations de chenilles. Les risques d'attaques existent en toutes régions, et donc la protection doit être maintenue.

CAPUA : (Tordeuse de la pelure)

Dans les zones où ce ravageur pose des problèmes (Savoies), le second vol a débuté ; une protection commune contre le carpocapse et cette tordeuse se fera dès réception avec un produit efficace contre ces deux ravageurs : Azinphos méthyl (40 g m.a./hl).

TORDEUSE ORIENTALE :

Le vol se poursuit. Continuer la protection selon les indications fournies dans notre bulletin n° 19.

EXPORTATIONS DE POMMES :

De nouvelles dispositions réglementaires viennent d'être prises par certains pays européens, tel que l'Irlande, relatives aux normes de résidus tolérables d'Azinphos éthyl dans les fruits frais. La teneur maximale admissible serait de 0,05 ppm.
Bien que l'Azinphos éthyl soit homologué en France, il convient donc d'éviter son emploi dans les vergers dont la production est destinée à l'exportation.